

# LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 25 MARS 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le **LUNDI 25 MARS**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCÉL – Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU

**EXCUSES** : Yohann FOUASSIER - pouvoir donné à François BERROU  
Noémie GAIGNER – pouvoir donné à Caroline BEAUDUCÉL  
Nicolas GAUBERT – pouvoir donné à Stéphane SABLÉ

**Secrétaire** : Caroline BEAUDUCÉL

### 1- PRESENTATION ET VOTE DE LA FISCALITE 2024

Après présentation des informations financières portées à la FDL (Fiscalité Directe Locale) 2024, le conseil municipal (à l'unanimité) maintient les taux d'imposition de l'année précédente (TFB : 43,69% et TFNB : 34,78%), et le taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) à 15,69%.

### 2- VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'attribution des subventions pour l'année 2024, pour un montant total de 45 000 €.

Football AS Bourgneuf	5 528 €	AFN	150 €
Groupement Jeunes Football Club HBG	7 875 €	ARLM	400 €
T.T.I.C.	2 152 €	Fourrière Départementale	704,40 €
Coopérative Scolaire	5 623,80 €	Aménagement foncier secteur 3	2 000 €
Le Trianon	1 450 €	Maison solidaire	1 400 €
Fédération Familles rurales (La Ritournelle)	13 970 €	Société de Pêche	700 €
Familles Rurales Bourgneuf-Bourgon (ex - Les Petits lutins)	400 €	Cousettes et Cie	450 €
PASS SPORT ECOLES 1,5€/élève (89) (année 2023)	133,50 €	DIVERS	1 891,30 €
PASS SPORT ECOLES 2€/élève (86) (année 2024)	172 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>		

### 3- VOTE DU BUDGET 2024

#### 3-1 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote l'affectation du résultat tel que suivant :

Résultat :	1 615 741,88 €
Virement à la session d'investissement :	955 535,43 €
Report à la session de fonctionnement :	660 206,45 €

#### 3-2 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

M. le Maire a exposé les orientations générales du budget. Après présentation des chiffres portés aux deux sections, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif communal de l'exercice 2024 dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

#### Section d'investissement :

DEPENSES	RECETTES
121 052 (remboursement capital dette) + 498 767 € (déficit 2023) + 2 393 895 € (projets d'investissement)	685 198 € (Virement de la section de fonctionnement) + 955 535 € (affectation excédent 2023) + 228 500 € (FCTVA) + 1 144 481 € (diverses subventions)
<b>Total dépenses = 3 013 714 €</b>	<b>Total recettes = 3 013 714 €</b>

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES	RECETTES
1 623 114€ (dont 685 000€ charges de personnel) + 685 198 € de virement à la section d'investissement	1 648 105 € + 660 206 € (excédent 2023)
<b>Total dépenses = 2 308 311 €</b>	<b>Total recettes = 2 308 311 €</b>

**3-3 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE**

Après constatation des reprises des résultats de 2023 dans chacune des deux sections du budget 2024 du lotissement de la Beulotière et présentation des ouvertures de crédits (en particulier pour des travaux, à hauteur de 251 500 €) par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 du lotissement de « La Beulotière » dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	428 711,71	428 711,71
Investissement	200 000,00	200 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>628 711,71</b>	<b>628 711,71</b>

**4- FONDS DE CONCOURS – LAVAL AGGLOMERATION**

LAVAL AGGLOMERATION a attribué à la commune une enveloppe de « Fonds de concours » d'un total de 40 013€. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité propose de répartir cette enveloppe sur 3 projets : - Bassin de rétention de la Salais : 14 047,46 €

- Passerelle entre l'école et le parc de Morfelon : 18 637,50 €
- Aménagement de la Rue Principale : 7 328,04 €

Cette répartition sera susceptible de modification, en fonction des réponses aux demandes de subventions en cours.

**5- AMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Le projet d'aménagement de la rue Principale est prévu pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024. Dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de lancer une consultation, afin de recueillir les candidatures d'entreprises.

Le cabinet A.B.E, qui accompagne la commune dans ce projet, a pour mission de fournir l'ensemble des documents du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à lancer la consultation de manière dématérialisée.

**6- CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE – ECLAIRAGE PUBLIC TE53**

Dans le cadre du chantier de l'école élémentaire, l'installation de candélabre est nécessaire, afin de garantir un éclairage satisfaisant du parking et des abords de l'école. De ce fait, l'installation et/ou déplacements de candélabres sont à prévoir (à hauteur de 6 127,22 € HT). Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité a accepté le devis transmis par TE53 et a autorisé le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

**7- CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE – ACHAT DE MOBILIER**

M. le Maire informe l'ensemble des conseillers que la directrice de l'école publique a fait part de ses besoins en mobilier pour équiper la nouvelle école. En plus de la réutilisation de certains mobiliers/matériels de l'école actuelle, il est nécessaire de faire des achats complémentaires. Des devis seront demandés auprès de différents prestataires afin d'avoir plusieurs options et choix (Majuscule, Manutan, Nathan). Il complète en précisant que l'achat de matériel informatique est également à prévoir (rétroprojecteurs)

**8- COMMISSION BATIMENT – PROJET 2024**

M. BOUILLON a présenté les principaux projets d'aménagements envisagés pour 2024 : Bardage de l'atelier communal ; Entretien VMC des bâtiments communaux ; Cimaises salles des fêtes.

**9- BUDGET COMMUNE – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Sur demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal a admis en non-valeur des créances impayées. Il s'agit de loyers et charges communes impayés sur les années 2020 à 2023 d'un locataire des logements St Gilles (pour un total de 6 438,76 €) et d'une facture de cantine de 2018 d'une famille (pour 34 €).

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Information :** Journée citoyenne (25 mai) – prochaine réunion d'information le 11 avril.

**Prochaines séances du CM :** Jeudi 23 Mai et Lundi 24 Juin



Le Maire,  
François BERROU